

Colloque international "Paix et constitutions", le 20 et 21 Septembre 2012 à Dijon -résumés des interventions-

Les Constitutions et la promotion de la paix en Amérique Latine

Marisol PENA TORRES

Professeur Titulaire de Droit Constitutionnel et de Droit International Public de l'Université Pontificale Catholique du Chili
Ministre du Tribunal Constitutionnel du Chili

La présentation traite du développement de la paix comme une valeur à caractère universel, comme cela se dégage du premier des propos consignés dans la Charte de l'ONU. Ainsi, il rappelle que la consolidation de la paix a été le moteur qui a inspiré tout le processus d'intégration européenne et bien qu'en Amérique Latine, ce niveau d'intégration ne soit pas atteint, ce n'est pas pour cela que la consolidation de la paix, comme valeur et comme droit humain, ne cesse d'avoir une importance indiscutable de nos jours, comme c'est le cas dans les Constitutions approuvées depuis 1991. Sans aucun doute, ce sont les expériences internes vécues en Colombie ou au Guatemala, ou les conflits entre le Honduras et le Salvador (1969) comme entre le Pérou et l'Equateur (1994) qui ont influencé les Constitutions. La reconnaissance constitutionnelle de la paix, comme un droit humain, entraîne le grand avantage de l'insérer dans la force normative directe de la Constitution, ouvrant un chemin très intéressant pour sa « justiciabilité », comme cela s'est produit avec les droits sociaux.